New Nouveau
Brunswick

Response to Recommendations of the Red Tape Reduction Committee

Office of Red Tape Reduction
Executive Council Office
Province of New Brunswick

June 2001

Introduction

A six-month review of red tape and other job creation barriers was carried out by a private sector-led committee in response to the commitment set out in *New Vision/New Brunswick.*

The Red Tape Reduction Committee presented its report to Premier Bernard Lord on June 21, 2000. The report contains 37 recommendations focused primarily on reducing red tape in the manufacturing, construction and small business sectors.

In receiving the report, the Premier stated that the recommendations would be reviewed by government and consideration would be given to those that are feasible to implement.

As of June 25, 2001, there were:

- 11 recommendations implemented to date,
- 23 recommendations underway and supported by the government
- 2 recommendations that are not supported.
- 1 recommendation on hold.

The current status of these recommendations is set out in this Status Report.

Response to Recommendations - Summary

Completed

- E-business #8
- Alternate dispute resolution #10
- Tender Closing #11
- Consultation: Transportation of Primary Forest Prod Act #15
- Fines - motor bus #17
- Capital Budget #19
- Credit Card - liquor licenses #21
- Signage #25
- Trucking #27
- Farm Trucks #28
- Legislation - Construction Safety Association #35

Total = 11

Supported / Underway

- Business Registry #1
- Expand SNB services #2
- List fees #3
- BIT #4
- CCRA #5
- Development Body #6
- Vehicle licenses part year #7
- Contractor Registry #9
- Design Specifications #12
- Crown Construction #13
- Safety programs #14
- Health Licenses #18
- Standardize financial assistance #20
- Lists of liquor licenses #23
- Marketing Strategies #24
- Interprovincial trade - food processors #26
- Fees - Farm truck reg. #29
- Tax - boats, pleasure craft #30
- Single point - development approvals #31
- Property Transfer Tax #32
- Inspections - construction industry #34
- Site inspections #36
- Financial Records #37

Total = 23

Not Supported

- Reallocation of Crown Lands #15
- Translation Services #33

Total = 2

On Hold

- Liquor Service Levy #22

Total = 1

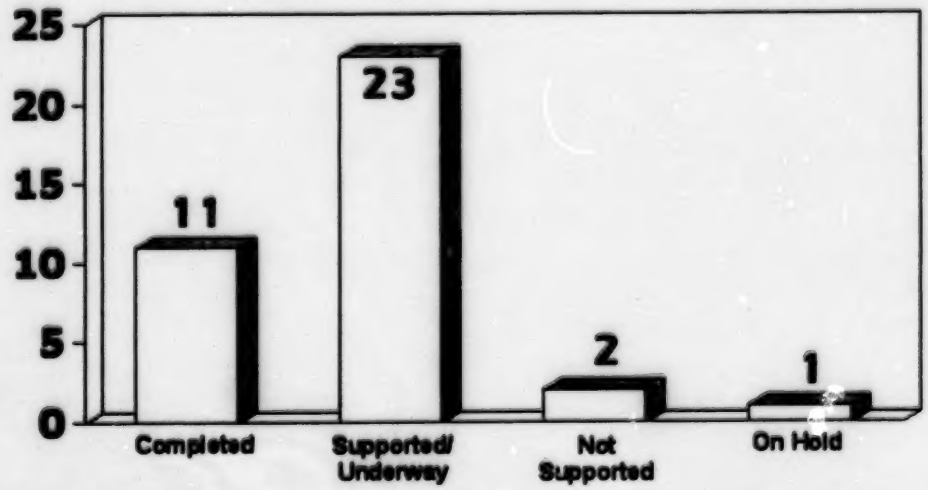

Recommendations and Current Status

Recommendation #1

The government move to having a single registration and information system serving all government departments and that the Finance Department's "Consolidated Registry System" be considered the model for the administrative system.

Status: Supported and underway.

Service New Brunswick (SNB) is developing a Business Registry that will allow businesses to obtain federal, provincial and municipal permits and licences through one on-line system. Announced May 11, 2001.

Recommendation #2

The Government of New Brunswick should increase its efforts to enhance the level of services available to businesses at Service New Brunswick, and provide the leadership required to bring together all departments working with Service New Brunswick in enhancing the service to New Brunswickers everywhere.

Status: Supported and underway.

The single window concept of service delivery will be strengthened with the development of the Business Registry and with Service New Brunswick's leadership in developing and delivering on-line services.

Recommendation #3

The government should direct each department to establish a complete listing of fees, licences and permits and consider implementing a moratorium on any new user fee levied until an evaluation of existing ones is conducted. The evaluation should be based on clear and consistent cost recovery policies, and reviewed to determine that they are not to be excessive such that any portion of the fund cannot be used other than for the original service for which they have been established. This should be reviewed by an ongoing Red Tape reduction process and then be made public. Any additions, increases or elimination should be communicated within the budget.

Status: Supported and underway.

A catalogue of fees will be developed and the fee policy reviewed.

Recommendation #4

The government should consider implementing a "Business Impact Test" as is now gaining use at the federal level. This would deal with proposed and existing regulations, such as those interfering with commercial relationships between separate/independent business interests.

Status: Supported and underway.

This is a software-based consultation process also used by some federal government departments. There will be an evaluation of the process to determine suitability.

Recommendation #5

The Government of New Brunswick should examine opportunities to streamline interactions with businesses with the new Canada Customs and Revenue Agency, with the goal of reducing the paper burden and cash flow problems.

Status: Supported and underway.

Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) is working with SNB in developing a common registration number for federal and provincial purposes, as part of the development of a Business Registry (Recommendation #1).

Recommendation #6

The Government of New Brunswick should implement a senior body to overlook development projects with a mandate to expedite the decision process through the various departments.

Status: Supported and underway.

A senior coordinating body will be established within government.

Recommendation #7

The government should have the Transportation department assess the possibility of having partial year licenses for the construction industry and report to the industry as to the feasibility of this suggestion.

Status: Supported and underway.

A review of the entire registration fee system will be undertaken by the Department of Public Safety. Vehicle type and usage will be examined in the review.

Recommendation #8
The Government of New Brunswick should take a leading role ensuring its commitment to use E-business and other new technologies such as tendering, permits and applications forms, etc. with the goal of improving service in all government departments.

Status: Completed.

An e-New Brunswick (eNB) coordinator has been appointed, and departments are making progress in placing services on-line.

Recommendation #9
The government of New Brunswick should establish a contractor registry.

Status: Supported and underway.

A registry will be developed based on input from industry associations, licensed contractors, and other stakeholders.

Recommendation #10
The government, in consultation with the construction industry, should enforce a simple, but functional, alternate dispute resolution process. This would not only foster a more positive working relationship; it should also save both parties considerable dollars in legal fees.

Status: Completed.

There is an agreement that the present dispute resolution process will be maintained, monitored and improvements made as required. The present process allows both parties to sit together to negotiate a resolution.

Recommendation #11
The government should establish a rigid rule whereby all tender closing dates would be at least 48 hours after the receipt of the addendum.

Status: Completed.

Instead of setting a rigid rule, Supply and Services (DSS) has agreed with industry to extend tender openings when appropriate.

Recommendation #12

A meeting of government representatives, the design community and contractors should be convened to address ways of improving specifications.

Status: Supported and underway.

Government and stakeholder associations will organize learning events to review practices in this area and ways of making improvements.

Recommendation #13

The government should reaffirm its commitment to the Crown Construction Contracts Act and place all offending parties on notice that it will not tolerate such disregard for provincial legislation.

Status: Supported and underway.

The *Crown Constructions Contracts Act* will be reviewed and changes made where appropriate.

Recommendation #14

The WHSCC in collaboration with the small business community should develop an enhanced communication plan for smaller workplaces.

Status: Supported and underway.

Currently resources are focused on industries in greatest need, specifically, those industries with higher accident costs. A review of the safety program incentive system for large, medium and small employers is in the planning stage.

Recommendation #15

Guidelines should be reviewed by the Department of Natural Resources with the intent of fair and equal distribution of the allocation of crown lands.

Status: Not supported.

No major review of the *Crown Lands and Forest Act* is planned at this time. Reviews are conducted as part of the five year Management Planning Process for Crown Lands.

Recommendation #16

Prior to proclaiming the Transportation of Primary Forest Products Act, the government should give small business owners the opportunity to express their concerns.

Status: Consultation completed. Implementation supported and underway.

Extensive consultation has taken place with industry, marketing boards and other stakeholders in the forestry sector in preparation for the proclamation and enactment of the *Transportation of Primary Forest Products Act.*

Recommendation #17

The Government of New Brunswick should have a fines structure which matches the structure found in other jurisdictions in order to ensure a level playing field.

Status: Completed.

The fine for operating a tour bus without a valid permit has been increased to $700 effective July 1, 2001. This is in keeping with the fines in neighbouring jurisdictions.

Recommendation #18

The requirements from the departments responsible for these licences, (formerly Health), should be reviewed so as to reflect the size of the operation while respecting cleanliness and health standards.

Status: Supported and underway.

This recommendation will be taken into consideration when drafting regulations under the new Public Health Act.

Recommendation #19

The timing of the introduction of the Capital Budget by the Minister of Finance should facilitate the start of the construction work early in the construction season.

Status: Completed, 2001-2002 Capital Budget tabled on December 6, 2000.

A Capital Budget will be tabled in the late fall for each fiscal year.

Recommendation #20

Based upon strong evidence, government departments which provide financial assistance support programs to business need to continue improving the following: communications with clients; timelines of the process, and standardization of information.

Status: Supported and underway.

Departments will streamline and facilitate the applications process for financial assistance based on a standard set of criteria. Regional information sessions have been conducted; more are planned. A review of processes and approval points will be conducted to determine how they can be adjusted to remove delays for applicants.

Recommendation #21

NB Liquor should be offering a credit card option to licensees, as they do to the general public.

Status: Completed.

Announced May 10, 2001.

Recommendation #22

NB Liquor should disclose the revenues from the service levy and explain what services it is meant to cover. Otherwise, it should be eliminated.

Status: On Hold.

The issue of the user fee authorized under subsection 5(1) of Regulation 89-167, a Regulation under the *Liquor Control Act* cannot be addressed at this time.

A notice has been served on the province that two companies intend to institute a legal action against the province to question both the amount and constitutional validity of the fee. It would be inappropriate to address this recommendation until the legal and cost issues are fully examined.

Recommendation #23

The Finance Department should communicate the names of new liquor licensees to NB Liquor in order to streamline the current process. This would be a good example of a simple benefit of using a single registry system.

Status: Supported and underway.

Discussions have begun to determine how the process will be streamlined for licensees.

Recommendation #24
The new departments of Investment and Exports and Business New Brunswick should review current marketing efforts and ensure that they are accessible and communicated to smaller firms.

Status: Supported and underway.

Both departments will work together to ensure marketing efforts are made available to small business.

Recommendation #25
The department responsible for the signage program should establish a working group with industry representatives in order to ensure that the program reflects the realities of the province.

Status: Completed.

On April 4, 2001, new commercial highway sign regulations were announced following extensive consultation with industry representatives.

Recommendation #26
The New Brunswick government should examine how small processors can access domestic markets without having to comply to the federal system. (This issue could be well served by the Council of Atlantic Premiers).

Status: Supported.

Discussions will take place with the federal government on this issue.

Recommendation #27
There are hundreds of requirements from all levels of government in this industry. We recommend that the government establish a public/private sector working-group comprised of transportation operators of different sizes to examine opportunities for improvements. (This issue could be well served by the Council of Atlantic Premiers).

Status: Completed. A public/private sector working group is in place and work is underway.

Transition from Canadian Association for Vehicle Registration (CAVR) to International Registration Program (IRP) has been successful.

Information for truckers is now available on the SNB Web site. Future improvements include: electronic access to forms, electronic forms submission, information on the Web, electronic payments, process improvements, and increased services for truckers through the SNB office network.

With respect to permit costs and classification limits for weight and load dimensions among the Atlantic Provinces, New Brunswick, Prince Edward Island and Nova Scotia have singed a Memorandum of Understanding on consistent weights. The Memorandum is awaiting Newfoundland's signature. Regulatory change will follow.

Recommendation # 28

The limit of two farm truck registrations per farmer should be eliminated.

Status: Completed.

Regulations have been amended and farmers can now register up to 12 vehicles as farm trucks.

Recommendation #29

The registration fees should be reviewed in an effort to bring them in line with neighbour jurisdictions.

Given the conditions of the red tape issues with the agriculture industry (and others as well), the government should undertake an industry specific red tape review.

Status: Supported and underway.

A review of the entire registration fee system will be conducted. A review of satisfaction with services in this industry will be undertaken.

Recommendation #30

It is recommended that if the Government of New Brunswick, in conjunction with the appropriate federal authorities, conduct a review of boat, aircraft and pleasure craft registration in the province. The purpose of the review would be to ensure uniform tax, registration, safety and insurance requirements.

Status: Supported.

The Departments of Finance and Public Safety will conduct a review.

Recommendation #31
The government should review the process of a single point registration system for planning commissions based on provincial and federal standards.

Status: Supported and underway.

A pilot project will be launched.

Recommendation #32
The government should either eliminate or institute a fee which is reflective of the costs associated to dealing with such transactions when the owner of the property remains the same.

Status: Supported and underway.

A review of the *Real Property Transfer Tax Act* will be conducted.

Recommendation #33
The government should have the Department of Supply and Services review current government translation practices in collaboration with private sector representatives and provide recommendations as to required changes.

Status: Not supported.

The mandate of the Bureau is not limited to translation but also includes the maintenance of uniform, quality, translation standards for New Brunswick in partial fulfillment of the Official Languages Act; development of the industry through in-service training of students; development of the translation industry in the province; economic development for small companies supplying such services to government; and providing one administrative centre to handle all translation requests of government.

Recommendation #34
The Business New Brunswick department should have an overview of all requirements for the construction industry and find ways to eliminate duplications while respecting public safety.

Status: Supported and Underway.

An examination of inspection and regulatory requirements of various departments and agencies will be done to determine the degree of overlap and duplication.

Recommendation #35

It is recommended that the government enact the legislation required to fund the construction safety training association. This action should also have an impact in reducing the accident rate in the industry thereby reducing the costs to the WHSCC.

Status: Completed.

Legislation received Royal Assent on December 6, 2000. The issue of funding for the safety training association is to be worked out by the construction industry.

In December 2000, the government announced a pilot program, called Safety Start, to help reduce the number of workplace injuries sustained by New Brunswick youth through occupational health and safety training.

Recommendation #36

The government should review the roles of site inspectors to reduce the duplication of effort. All inspectors should have a reasonable base level of safety training.

Status: Supported and underway.

Department of Public Safety has streamlined propane, natural gas, electrical and plumbing inspections. Environment and Local Government (ELG) has been examining the potential for permits to be issued and inspections to be conducted through a single window in rural areas.

Departments will work together to improve the coordination of inspections including modernization and simplification of the *Electrical Installation and Inspection Act*, the *Plumbing Installation and Inspection Act*, the *Boiler and Pressure Vessel Act*, the *Elevator and Lifts Act* and related regulations.

Recommendation #37

The Department of Finance requirements for maintaining financial records should be consistent with the federal requirements, as well as implementing flexible guidelines for late remittances.

Status: Supported and underway.

Action requires possible legislation or regulatory amendments to the *Revenue Administration Act*, supported by policy development, to ensure provincial record keeping requirements are consistent with federal requirements.

New Nouveau
Brunswick

Réponse aux recommandations du Comité de réduction des formalités administratives

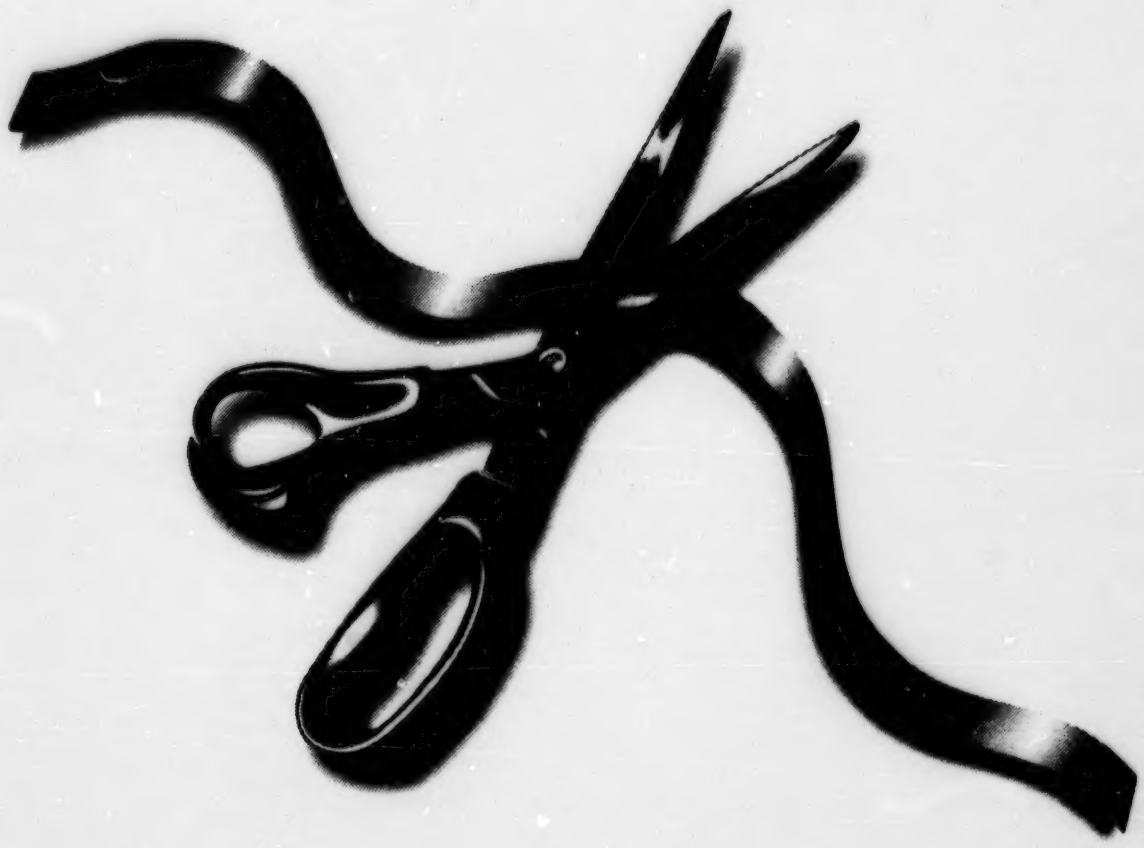

Bureau des réductions des formalités administratives
Bureau du Conseil exécutif
Province du Nouveau-Brunswick

Juin 2001

Introduction

Une étude d'une durée de six mois des formalités administratives et des autres obstacles à la création d'emplois a été effectuée par un comité dirigé par le secteur privé en réponse à l'engagement énoncé dans *Nouvelle vision - Nouveau-Brunswick.*

Le Comité de réduction des formalités administratives a présenté son rapport au premier ministre Bernard Lord le 21 juin 2000. Le rapport contenait 37 recommandations axées principalement sur la réduction des formalités administratives dans les secteurs de la fabrication, de la construction et des petites entreprises.

En recevant le rapport, le premier ministre a annoncé que les recommandations seraient étudiées par le gouvernement et que celles qui pourraient être mises en œuvre seraient examinées de façon plus approfondie.

Le 25 juin 2001,

- 11 recommandations avaient été mises en œuvre,
- 23 recommandations sont en cours de mise en œuvre et appuyées par le gouvernement,
- 2 recommandations ne sont pas appuyées,
- une recommandation est en suspens.

L'état de la mise en oeuvre de ces recommandations est décrit dans le présent rapport de situation.

Réponse aux recommandations - Résumé

Terminée

- Commerce électronique n° 8
- Autre mécanisme de règlement des différends – n° 10
- Fermeture des appels d'offres n° 11
- Consultation : Loi sur le transport des produits forestiers de base n° 15
- Amendes – autobus n° 17
- Budget d'immobilisations n° 19
- Carte de crédit – permis de la Société des alcools n° 21
- Signalisation n° 25
- Transport par camions n° 27
- Camions de ferme n° 28
- Législation – Association de sécurité dans la construction n° 35

Total = 11

Appuyée/en cours

- Registre des entreprises n° 1
- Expansion des services de SNB n° 2
- Liste des droits n° 3
- Test de l'impact sur les entreprises n° 4
- Agence des douanes et du revenu n° 5
- Organisme pour encadrer les projets du développement n° 6
- Circulation pendant une partie de l'année n° 7
- Registre des entrepreneurs n° 9
- Devis conceptuels n° 12
- Construction de la Couronne n° 13
- Programmes de sécurité n° 14
- Licences – Santé n° 18
- Uniformisation des programmes d'aide financière n° 20
- Listes des noms des titulaires de permis d'alcool n° 23
- Stratégies de commercialisation n° 24
- Commerce international – transformateurs des produits alimentaires n° 26
- Droits – règlement sur les camions de ferme n° 29
- Taxe sur les bateaux, les embarcations de plaisance n° 30
- Système unique – autorisation du développement n° 31
- Taxe sur les transactions immobilières n° 32
- Inspections – industrie de la construction n° 34
- Inspections sur place n° 36
- Dossiers financiers n° 37

Total = 23

Non appuyée

- Répartition des terres de la Couronne n° 15
- Services de traduction n° 33

Total = 2

En suspens

- Taxe sur les services de la Société des alcools n° 22

Total = 1

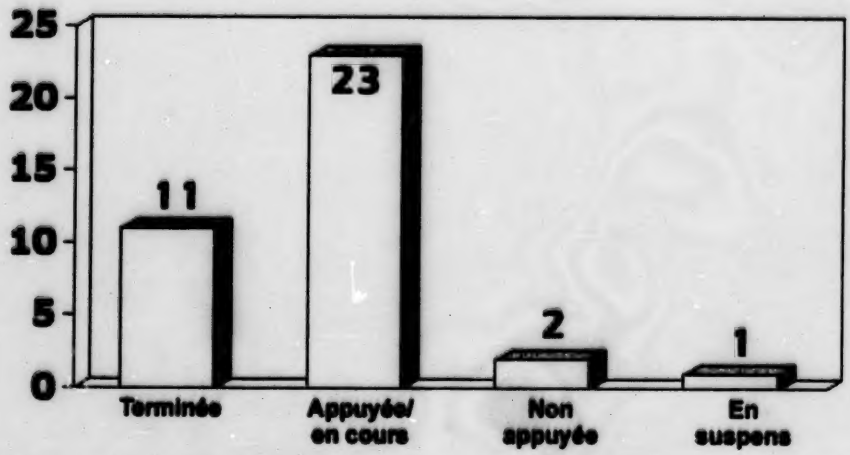

Recommandations et Situation

Recommandation 1
Le gouvernement devrait envisager de se doter d'un système unique d'inscription et d'information pour desservir tous les ministères, et il devrait se servir du système global de registres du ministère des Finances comme modèle de ce système administratif.

Situation : Appuyée et en cours.

Services Nouveau-Brunswick (SNB) met sur pied un registre des entreprises qui permettra aux entreprises d'obtenir les licences et permis municipaux, provinciaux et fédéraux par l'entremise d'un système en ligne. Annonce faite le 11 mai 2001.

Recommandation 2
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait intensifier ses efforts dans le but d'accroître le niveau des services offerts aux entreprises par Services Nouveau-Brunswick et exercer son autorité pour inciter tous les ministères à collaborer avec Services Nouveau-Brunswick dans le but d'améliorer les services dispensés aux Néo-Brunswickois de toute la province.

Situation : Appuyée et en cours.

Le concept de guichet unique pour la prestation des services sera renforcé par la mise sur pied du registre des entreprises et grâce au leadership de Services Nouveau-Brunswick dans la mise au point et la prestation des services en ligne.

Recommandation 3
Le gouvernement devrait donner à chaque ministère le mandat de dresser la liste complète des droits, des licences et des permis et d'envisager un moratoire sur tout nouveau droit d'utilisation jusqu'à ce qu'une évaluation des exigences actuelles soit réalisée. Cette évaluation devrait être fondée sur des principes clairs et cohérents de recouvrement des coûts; les redevances actuelles devraient être passées en revue afin de s'assurer qu'elles ne sont pas excessives, dans la mesure où une partie des fonds sert à des fins autres que celles du service en contrepartie duquel elles sont perçues. Cette évaluation devrait se faire dans le cadre d'une démarche permanente de réduction des formalités administratives avant d'être rendue publique. La création, l'augmentation et l'élimination de redevances devraient être annoncées dans le cadre du budget.

Situation : Appuyée et en cours.

Une liste des droits sera établie et la directive sur les droits sera révisée d'ici l'automne 2001.

Recommandation 4
Le gouvernement devrait envisager d'adopter un « test de l'impact sur les entreprises » comme celui dont se sert de plus en plus le gouvernement fédéral. Il pourrait s'en servir pour évaluer les règlements actuels et proposés, comme ceux qui nuisent aux relations commerciales entre entreprises distinctes et indépendantes.

Situation : Appuyée et en cours.

Il s'agit d'une démarche de consultation basée sur un logiciel utilisé également par les ministères du gouvernement fédéral. Une évaluation sera effectuée pour déterminer si ce procédé est convenable.

Recommandation 5
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait examiner avec la nouvelle Agence des douanes et du revenu les possibilités de rationaliser les interactions avec les entreprises dans le but de réduire leur paperasserie et leurs problèmes de liquidités.

Situation : Appuyée et en cours.

L'Agence des douanes et du revenu travaille avec SNB à la mise au point d'un numéro d'enregistrement commun pour les fins fédérales et provinciales, dans le cadre de la mise au point d'un registre des entreprises (Recommandation 1).

Recommandation 6
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait mettre sur pied un organisme de haut niveau qui encadrerait les projets de développement et qui aurait le mandat d'accélérer le processus décisionnel des divers ministères.

Situation : Appuyée et en cours.

Un organisme de coordination principal sera établi au sein du gouvernement.

Recommandation 7
Le gouvernement devrait confier au ministère des Transports le soin d'évaluer la possibilité de permettre l'immatriculation pendant une partie de l'année des véhicules utilisés dans l'industrie de la construction et de faire rapport à l'industrie au sujet de la pertinence de cette suggestion.

Situation : Appuyée et en cours.

Un examen de tout le système des droits d'immatriculation sera entrepris par le ministère de la Sécurité publique. Le type et l'usage des véhicules seront examinés au cours de cette étude.

Recommandation 8
Le gouvernement devrait prendre l'initiative de matérialiser son engagement d'avoir recours au commerce électronique et aux autres nouvelles technologies, notamment en matière d'appels d'offres, de permis et de formules de demande, dans le but d'améliorer les services dispensés par tous les ministères.

Situation : Terminée.

Un coordonnateur de e-NB a été nommé et les ministères font des progrès dans l'installation des services en ligne.

Recommandation 9
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait mettre en œuvre un registre des entrepreneurs.

Situation : Appuyée et en cours.

Un registre sera établi en fonction des réactions des associations de l'industrie, des entrepreneurs titulaires d'une licence et des autres intervenants.

Recommandation 10
De concert avec l'industrie de la construction, le gouvernement devrait mettre en œuvre un mécanisme de règlement des différends qui soit simple et fonctionnel. Cette mesure améliorerait les relations de travail et permettrait aux deux camps de réaliser des économies au plan des frais de justice.

Situation : Terminée.

Il est entendu que le mécanisme actuel de résolution des différends sera maintenu, suivi et amélioré au besoin. Le mécanisme actuel permet aux deux parties de s'asseoir et de négocier un règlement.

Recommandation 11
Le gouvernement devrait adopter une règle stricte fixant à au moins 48 heures après la réception du dernier addenda la date de clôture de tous les appels d'offres.

Situation : Terminée

Au lieu d'établir une règle rigide, Approvisionnement et Services s'est entendu avec l'industrie pour reporter la clôture des appels d'offres lorsque cela convient.

Recommandation 12
La deuxième étape consisterait à organiser une rencontre entre les représentants du gouvernement, des concepteurs et des entrepreneurs pour trouver des façons d'améliorer les devis.

Situation : Appuyée et en cours.

Le gouvernement et les associations des intervenants organiseront des activités d'apprentissage pour revoir les méthodes dans ce secteur et chercher des moyens d'apporter des améliorations. La première rencontre aura lieu à l'automne 2001.

Recommandation 13
Le gouvernement devrait réaffirmer son engagement à l'égard de la Loi sur les contrats de construction de la Couronne et donner avis à tous les contrevenants qu'il ne tolérera aucune infraction de ce genre aux mesures législatives provinciales.

Situation : Appuyée et en cours.

La *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* sera révisée et des changements seront apportés lorsque cela sera jugé utile. Devant être terminée au printemps 2002.

Recommandation 14
De concert avec le milieu de la petite entreprise, la CSSIAT devrait élaborer un plan de communication amélioré dans les petits milieux de travail.

Situation : Appuyée et en cours.

Actuellement, les ressources sont axées sur les industries qui en ont le plus besoin, principalement les industries dont les coûts d'accident sont les plus élevés. Un examen du système de mesures incitatives pour le programme de sécurité à l'intention des gros, moyens et petits employeurs est en cours de planification.

Recommandation 15
Le ministère des Ressources naturelles devrait passer en revue ses lignes directrices afin d'assurer la répartition équitable des terres de la Couronne.

Situation : Non appuyée.

Aucune révision majeure de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* n'est prévue actuellement. Des études sont effectuées dans le cadre de la planification quinquennale de la gestion des terres de la Couronne. La prochaine étude aura lieu en 2002.

Recommandation 16
Avant de promulguer la Loi sur le transport des produits forestiers de base, le gouvernement devrait donner l'occasion aux propriétaires de petite entreprise de faire valoir leurs préoccupations.

Situation : Consultation terminée. Mise en œuvre appuyée et en cours.

Une vaste consultation a été effectuée auprès de l'industrie, des offices de commercialisation et d'autres intervenants du secteur forestier en vue de la promulgation et de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le transport des produits forestiers de base.*

Recommandation 17
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait adopter un barème d'amendes correspondant à celui que l'on trouve dans d'autres ressorts afin d'uniformiser les règles du jeu.

Situation : Terminée.

L'amende pour l'exploitation d'un autobus sans permis valide a été majorée à 700 $ à compter du 1er juillet 2001. Cette hausse vise l'harmonisation de ces amendes avec celles des administrations avoisinantes.

Recommandation 18
Les exigences imposées par le ministère responsable de la délivrance de ces licences (anciennement la Santé) devraient être passées en revue pour tenir compte de la taille des établissements, tout en assurant la conformité aux normes en matière de propreté et de salubrité.

Situation : Appuyée et en cours.

Cette recommandation sera prise en compte lors de la rédaction des règlements en vertu de la nouvelle *Loi sur la santé publique.*

Recommandation 19
La date de la présentation du budget d'immobilisations par le ministre des Finances devrait permettre de commencer les travaux de construction plus tôt dans la saison de la construction.

Situation : Terminée, Budget de capital de 2001-2002 déposé le 6 décembre 2000.

Un budget de capital sera déposé à la fin de l'automne pour chaque exercice financier.

Recommandation 20
D'après des preuves manifestes, les ministères gouvernementaux qui fournissent des programmes d'aide financière aux entreprises doivent continuer à améliorer les éléments suivants : la communication avec les clients; les délais du processus et la normalisation de l'information.

Situation : Appuyée et en cours.

Les ministères rationaliseront et simplifieront le procédé des demandes d'aide financière en fonction d'une série uniforme de critères. Des séances d'information générale ont eu lieu; d'autres sont prévues. Une étude des modalités et des points d'autorisation sera effectuée pour déterminer comment elle peut être adaptée afin de raccourcir les délais pour les requérants.

Recommandation 21
La Société des alcools devrait offrir l'option de l'achat par carte de crédit aux titulaires de permis, comme elle le fait pour le grand public.

Situation : Terminée.

Annonce faite le 10 mai 2001.

Recommandation 22
La Société des alcools devrait divulguer les revenus provenant de la taxe sur les services et expliquer quels services elle est censée couvrir. Sinon, il faudrait l'éliminer.

Situation : En suspens.

Il est impossible de régler la question de la redevance d'exploitation autorisée en vertu du paragraphe 5(1) du Règlement 89-167, un règlement établi en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools.*

Un avis a été signifié à la province que deux entreprises ont l'intention d'entamer une action judiciaire contre elle pour contester le montant et la validité constitutionnelle de la redevance. Il ne conviendrait pas en ce moment de donner suite à cette recommandation avant que les coûts et les aspects juridiques aient été examinés de façon approfondie.

Recommandation 23
Le ministère des Finances devrait communiquer les noms des nouveaux titulaires de permis d'alcool à la Société des alcools, de façon à simplifier le processus actuel. Cela constituerait un bon exemple de l'avantage simple consistant à utiliser un système d'enregistrement unique.

Situation : Appuyée et en cours.

Des discussions ont été entamées afin de déterminer comment le procédé sera rationalisé pour les titulaires de permis.

Recommandation 24

Les deux nouveaux ministères, Investissements et Exportations et Entreprises Nouveau-Brunswick devraient réviser leurs efforts de commercialisation actuels et veiller à ce qu'ils soient accessibles et communiqués à toutes les entreprises.

Situation : Appuyée et en cours.

Les deux ministères travailleront ensemble pour s'assurer que des efforts de commercialisation sont entrepris afin d'aider les petites entreprises.

Recommandation 25

Le ministère responsable du programme de signalisation devrait mettre sur pied un groupe de travail comprenant des représentants de l'industrie, de façon à assurer que le programme reflète les réalités de la province.

Situation : Terminée.

Le 4 avril 2001, de nouveaux règlements sur la publicité routière ont été annoncés après une vaste consultation auprès des représentants de l'industrie.

Recommandation 26

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait examiner comment les petits manufacturiers peuvent accéder aux marchés intérieurs voisins sans avoir à se conformer au système fédéral. (Cette question pourrait être étudiée par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique).

Situation : Appuyée.

Ce dossier sera discuté avec le gouvernement fédéral.

Recommandation 27

Dans cette industrie, il y a des centaines d'exigences venant de tous les paliers du gouvernement. Nous recommandons que le gouvernement mette sur pied un groupe de travail du secteur public et du secteur privé composé de divers entrepreneurs du secteur des transports, afin d'examiner les possibilités d'améliorations. (Cette question pourrait être étudiée par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique).

Situation : Terminée. Un groupe de travail des secteurs public et privé est en place et le travail est en cours. Des améliorations devraient être apportées au cours de l'automne 2001.

La transition de l'Association canadienne pour l'immatriculation des véhicules (ACIV) au Programme d'immatriculation international (IRP) a réussi.

Les camionneurs peuvent maintenant obtenir de l'information sur le site Web du SNB. Les autres améliorations sont entre autres : accès électronique aux formulaires, présentation des formulaires en ligne, information sur le Web, paiements électroniques, amélioration du procédé et services accrus pour les camionneurs par l'entremise des bureaux de SNB.

En ce qui a trait aux coûts du permis et à la limite des classifications pour le poids et la dimension des charges entre les provinces Atlantiques, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont signé un protocole d'entente sur les poids uniformes. Terre-Neuve n'a pas encore signé ce protocole. Des modifications seront ensuite apportées au règlement.

Recommandation 28

La limite fixée à deux immatriculations de camions de ferme par agriculteur devrait être éliminée.

Situation : Terminée.

Les règlements ont été modifiés et les agriculteurs peuvent maintenant inscrire jusqu'à 12 véhicules comme camions de ferme.

Recommandation 29

Les droits d'immatriculation devraient être examinés, afin de tenter de les amener dans le sens de ceux des juridictions voisines.

Situation : Appuyée et en cours.

Une étude de tout le système des droits d'immatriculation sera effectuée à l'automne 2001. Une étude de la satisfaction par rapport aux services dans l'industrie sera entreprise.

Recommandation 30

Il est recommandé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick effectue, conjointement avec les autorités fédérales appropriées, un examen de l'immatriculation des bateaux, des avions et des embarcations de plaisance dans la province. Cet examen viserait à assurer l'uniformisation de la taxe, de la sécurité et des assurances exigées.

Situation : Appuyée.

Une étude sera effectuée par les ministères des Finances et de la Sécurité publique.

Recommandation 31
Le gouvernement devrait examiner le processus du système d'immatriculation unique pour les commissions de planification qui reposent sur des normes provinciales et fédérales.

Situation : Appuyée et en cours.

Un projet-pilote sera lancé au printemps 2002.

Recommandation 32
Le gouvernement devrait soit éliminer le droit de mutation soit instituer un droit qui reflète les coûts associés à de telles transactions lorsque le propriétaire demeure le même.

Situation : Appuyée et en cours.

Une étude de la *Loi de la taxe sur le transfert de biens réels* sera effectuée.

Recommandation 33
Le gouvernement devrait demander au ministère des Approvisionnements et Services d'examiner les pratiques de traduction actuelles du gouvernement en collaboration avec des représentants du secteur privé, et fournir les recommandations quant aux changements nécessaires.

Situation : Non appuyée.

Le mandat du bureau ne se limite pas à la traduction mais il comprend aussi le maintien de normes de traduction de qualité et uniformes pour le Nouveau-Brunswick en vue de l'application partielle de la *Loi sur les langues officielles;* le développement de l'industrie par la formation des étudiants en milieu de travail; le développement de l'industrie de la traduction dans la province, le développement économique pour les petites entreprises fournissant ces services au gouvernement et la prestation d'un centre administratif pour traiter toutes les demandes de traduction du gouvernement.

Recommandation 34
Entreprises Nouveau-Brunswick devrait avoir une vue d'ensemble de toutes les exigences pour l'industrie de la construction, et trouver des façons d'éliminer le double emploi, tout en respectant la sécurité publique.

Situation : Appuyée et en cours.

Un examen des normes d'inspection et des règlements des divers ministères et organismes sera effectué pour déterminer le degré de chevauchement et de dédoublement.

Recommandation 35
Il est recommandé que le gouvernement passe la législation nécessaire afin de financer l'association de la formation sur la sécurité des chantiers. Cette mesure devrait aussi contribuer à réduire le taux d'accidents dans l'industrie, ce qui réduirait en même temps les frais de la CSSIAT.

Situation : Terminée.

La Loi a reçu l'assentiment royal le 6 décembre 2000. La question du financement de l'association de la formation sur la sécurité doit être réglée par l'industrie de la construction.

En décembre 2000, le gouvernement a annoncé un programme pilote appelé Sécurité en premier pour réduire le nombre de blessures en milieu de travail subies par les jeunes néo-brunswickois. Ce programme a pour but d'offrir une formation en sécurité et en santé au travail.

Recommandation 36
Le gouvernement devrait examiner les rôles des inspecteurs d'emplacements afin de réduire le double emploi. Tous les inspecteurs devraient avoir une formation de base raisonnable en matière de sécurité.

Situation : Appuyée et en cours.

Le ministère de la Sécurité publique a rationalisé les inspections des installations de plomberie, d'électricité, du gaz naturel et du propane. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a examiné la possibilité de regrouper sous un guichet unique les inspections et la délivrance des permis dans les régions rurales.

Les ministères travailleront ensemble pour améliorer la coordination des inspections, y compris la modernisation et la simplification de la *Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques*, de la *Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie*, de la *Loi sur les chaudières et appareils à pression*, de la *Loi sur les ascenseurs et les monte-charge* et des règlements connexes.

Recommandation 37
Les exigences du ministère des Finances concernant la conservation des dossiers financiers devraient être compatibles avec les exigences du gouvernement fédéral; il faudrait aussi mettre en place des lignes directrices souples concernant les versements tardifs.

Situation : Appuyée et en cours.

Il faudra probablement apporter des modifications à la Loi aux règlements de la *Loi sur les administrations du revenu*, et élaborer des directives, pour assurer que les exigences spéciales relatives à la tenue des dossiers sont conformes aux exigences fédérales.